



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-15

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 14 août 2018

Ottawa, le 21 janvier 2019

THEMA Canada Inc.
L'ensemble du Canada

Dossier public de la présente demande : 2018-0605-1

Ajout de A+kids à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution*

1. Le Conseil **approuve** une demande de THEMA Canada Inc. (THEMA Canada), en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter le service non canadien A+kids à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande. La [liste](#) révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. THEMA Canada décrit A+kids comme un service de créneau (100 % en langue anglaise) à vocation éducative. Le service provient du Royaume-Uni et s'adresse aux enfants âgés de 4 à 8 ans.
3. La demande de THEMA Canada est conforme à l'approche générale du Conseil, énoncée dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100 et réitérée dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-96, quant à l'ajout de services non canadiens de langue française ou anglaise à la liste. De plus, compte tenu du dossier de l'instance et de l'absence d'interventions en opposition, le Conseil estime que A+kids ne sera pas en concurrence avec des services facultatifs canadiens de télévision.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Parlons télé – Un monde de choix – Une feuille de route pour maximiser les choix des téléspectateurs et favoriser un marché télévisuel sain et dynamique*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, 19 mars 2015
- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs – politique réglementaire*, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008